



Technicien d'équipement de plein air motorisé – équipement motorisé

Description de l'emploi

Les techniciens d'équipement de plein air motorisé (TEPAM) ont le souci de la précision, un esprit logique et des compétences mécaniques et physiques. Ils ont de la facilité à trouver la source des problèmes et à les résoudre. Le métier offre différentes possibilités, notamment de travail à l'extérieur, seul ou en équipe.



CODE DE CLASSIFICATION NATIONALE DES PROFESSIONS (CNP) :
7335/72429

- Programme de trois ans
- Formation technique à l'extérieur du territoire requise
- Industrie mécanique

81 100 \$

Salaire estimé du compagnon moyen

APPRENTISSAGE ET QUALIFICATION PROFESSIONNELLE
DES MÉTIERS ET DES PROFESSIONS

Also available in English

À quoi ressemble le quotidien d'un TEPAM?

Exemples de tâches :

- Lire et interpréter les bons de travail et les manuels techniques
- Inspecter et tester les moteurs et autres composants mécaniques
- Ajuster, réparer et remplacer les pièces et les composants des systèmes mécaniques ou électriques à l'aide d'équipement et d'outils manuels
- Tester et ajuster l'équipement réparé pour en assurer le bon fonctionnement
- Effectuer la maintenance prévue sur l'équipement
- Informer les clients du travail effectué et de l'état général de l'équipement
- Estimer le coût des réparations

Quelles sont les conditions de travail?

Les techniciens d'équipement récréatif travaillent habituellement en intérieur (p. ex. dans des ateliers) et occasionnellement en extérieur. La plupart travaillent 40 heures par semaine, 5 jours par semaine. Toutefois, ils doivent parfois travailler le soir, la fin de semaine ou les jours fériés, surtout pendant les périodes où la charge de travail est élevée.

Les techniciens d'équipement de plein air motorisé peuvent être appelés à soulever et à déplacer des objets pesant jusqu'à 65 kilogrammes. Ils doivent rester debout pendant de longues périodes et travaillent parfois dans des espaces difficiles d'accès, étroits ou confinés. Le travail est souvent

salissant et, lorsque les moteurs sont testés, bruyant. Travailler avec des outils manuels et électriques, des moteurs chauds ou des objets à bords tranchants implique des risques de blessure. En cas de travail en intérieur, les systèmes de ventilation réduisent les risques liés aux fumées d'échappement.

Quelle est la spécialisation du TEPAM – équipement récréatif?

Il effectue l'entretien et la maintenance de petit équipement motorisé à l'essence et au diesel. Exemples :

- Motoneiges
- Véhicules utilitaires récréatifs à multiples roues
- Moteurs hors-bord et en-bord
- Propulseurs d'embarcations
- Motomarines

Quels sont les prérequis pour apprendre ce métier?

Les apprentis doivent réussir l'examen d'admission aux métiers de catégorie 3 avec une note de 70 % ou son équivalent (voir plus bas). Cette étape est préalable à la signature du contrat d'apprentissage et à la formation technique.

Combien de temps faut-il pour apprendre le métier de TEPAM?

L'apprentissage dure environ trois ans et se divise en trois périodes de 1 800 heures, pour un total de 5 400 heures.

Où se déroule la formation technique?

La formation se fait généralement en **Alberta**.

Exigences d'admissibilité

- Anglais 30-1 ou 30-2, ou alphabétisation 30
 - Mathématiques 30-1, 30-2 ou 30-3
 - N'importe quel cours de sciences de niveau 30, y compris sciences empiriques
- ou**
- Les cinq tests de la Batterie générale de tests d'aptitudes (BGTA) du Canada

PROGRAMME D'APPRENTISSAGE DES ÉCOLES DU NORD (PADEN)

Il n'est pas nécessaire de remplir les exigences d'entrée avant de signer le contrat d'apprentissage. Toutefois, les apprentis du PADEN doivent respecter les exigences d'entrée ou avoir réussi l'examen d'admission aux métiers avant d'entreprendre la formation technique.

Période	Formation technique ¹	Prérequis pour la formation technique	Heures ²
1 ^{re}	6 semaines 180 heures	Examen d'admission et 900 heures	1800
2 ^e	8 semaines 240 heures	1 ^{re} période réussie	3600
3 ^e	8 semaines 240 heures	2 ^e période réussie	5400

¹ Durée de la formation en classe

² Temps minimal requis (comprend la formation technique)

Pour en savoir plus :

www.gov.nt.ca/apprentissage.